

BULLETIN D'adhésion Saison 2026-2027

Club :

N° Licence :

- Dans le cas du renouvellement de votre adhésion, ne remplir que votre numéro de licence, nom et prénom, sauf si vous avez des modifications à apporter.
- Les informations relatives aux parents des licenciés nés à l'étranger sont obligatoires dans le cadre du contrôle de l'honorabilité pour toutes celles et ceux qui occupent des fonctions (dirigeants, encadrants, arbitres).
- La donnée marquée d'une * est une déclaration volontaire de la part du licencié(e), elle n'est pas obligatoire ; toutes les autres données, sont à renseigner par le licencié

Identité

Civilité : NOM d'usage : NOM de naissance : Prénom : Date de naissance : CP de naissance : Pays de naissance si né(e) à l'étranger : Département de naissance : Commune de naissance : Adresse : Code postal : Ville : ☎ Mobile : ✉ Courriel :	Nationalité : ☐ Française ☐ Étrangère (Précisez) : Responsable légal si mineur(e) : Nom : Prénom : ✉ : Si né(e) à l'étranger : NOM de la mère : Prénom de la mère : NOM du père : Prénom du père : Etes-vous en situation de handicap* :
--	---

Type de licences / Catégories d'âges

	Adhérent(e) né(e)	Catégories d'âges	Age en 2027
Adultes	Avant le 01.01.1968 Entre le 01.01.1968 et le 31.12.1987 Entre le 01.01.1988 et le 31.12.2006	(S3) Senior3 (S2) Senior2 (S1) Senior1	60 ans et plus 40 à 59 ans 21 à 39 ans
Jeunes	Entre le 01.01.2007 et le 31.12.2009 Entre le 01.01.2010 et le 31.12.2012 Entre le 01.01.2013 et le 31.12.2014 Entre le 01.01.2015 et le 31.12.2016	U 21 U 18 U 15 U 13	18 à 20 ans 15 à 17 ans 13 à 14 ans 11 à 12 ans
Poussins	Après le 01.01.2017	U 11	10 ans et moins

<u>21 ans et plus en 2027</u>	<u>- de 21 ans en 2027</u>	<u>Licences convention</u>
Adulte pratique en compétition Adulte pratique en club Adulte sans pratique	Jeunes (U13 à U21) Poussins (U11)	Convention FFSU N° : Convention UNSS N° : Convention FFSA N° :

Assurance

L'assurance en responsabilité civile est incluse dans la licence fédérale et ce pour toutes les offres de licences dans le cadre du contrat Maif N°4228719N. Vous avez la possibilité de souscrire à une assurance individuelle (article L321-6 du code du sport) dont les détails et les options sont présentés dans la notice assurance jointe **dont vous devez prendre connaissance**.

- ☐ Je reconnais avoir reçu la notice jointe, et avoir pris connaissance des garanties complémentaires proposées par la FFTA.
- ☐ Je souscris à l'assurance individuelle accident avec ma licence. (0.28cts €)
- OU
- ☐ Je refuse de souscrire à l'individuelle accident de la FFTA et dans ce cas je renonce à toute indemnisation par l'assureur de la fédération en cas d'accident dans la pratique du tir à l'arc.

Santé

- ☐ Je reconnais avoir rempli le questionnaire de santé
- ☐ J'ai répondu NON à toutes les questions, je n'ai donc pas de certificat médical à fournir pour prendre ou renouveler ma licence.
- OU
- ☐ Je fournis un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive du tir à l'arc y compris en compétition.

Personnes à joindre en cas de besoin (renseignement obligatoire pour les mineurs) :

Nom	Prénom	Téléphone	Responsable légal

CONTRÔLE ANTIDOPAGE : Considérant le Code du sport - Titre III : Santé des sportifs et lutte contre le dopage, – Article L232-10-3 : « Il est interdit à toute personne de s'opposer par quelque moyen que ce soit aux mesures de contrôle prévues par le présent titre. » – Article L232-12 : « Les opérations de contrôle sont diligentées par le directeur du département des contrôles de l'Agence française de lutte contre le dopage. Les personnes mentionnées à l'article L. 232-11 ayant la qualité de médecin peuvent procéder à des examens médicaux cliniques et à des prélèvements biologiques destinés à mettre évidence l'utilisation de procédés prohibés ou à déceler la présence dans l'organisme de substances interdites. Les personnes agréées par l'agence assermentées peuvent également procéder à ces prélèvements biologiques. Seules les personnes mentionnées à l'article L. 232-11 et qui y sont autorisées par le code de la santé publique peuvent procéder à des prélèvements sanguins. »

Communication et informatique

Le licencié est informé qu'il recevra des informations liées à son adhésion et au fonctionnement de la fédération et/ou de ses instances déconcentrées, notamment sous la forme de mailing.

Le licencié peut se désabonner à tout moment de la liste de diffusion de la newsletter fédérale.

La FFTA peut inclure dans ces mailings des communications commerciales telles que des offres privilégiées et sélectionnées par la fédération.

☐ J'accepte de voir les contenus publicitaires intégrés aux newsletters fédérales par l'utilisation de mes données personnelles.

NOUVEAU - La souscription ou le renouvellement de votre licence entraîne l'activation gratuite de votre compte Ma Petite Sponso, programme d'avantages licenciés des fédérations membres du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF). Il vous permet d'économiser et de soutenir votre club en même temps. C'est simple pour vous, et précieux pour le club. Pour en savoir plus, rendez-vous sur <https://www.mapetitesponso.fr/federations/tir-a-larc>. En activant votre compte, vous acceptez les CGU et vous pourrez accéder à la Politique de protection de vos données personnelles et supprimer votre compte à tout moment.

☐ Cochez si vous souhaitez vous opposer à l'activation de votre compte.

MAJEURS

Dans le cadre de l'exécution de la présente prise de licence et pour la promotion du tir à l'arc, le/la licencié(e) reconnaît que la FFTA, ses instances déconcentrées ainsi que son club peuvent procéder à des captations d'images et de voix, et utiliser ou diffuser ces enregistrements à des fins de promotion du tir à l'arc, sur tout type de support de communication, quels qu'ils soient, à titre gratuit et pour le monde entier.

MINEURS

Dans le cadre de l'exécution de la présente prise de licence et pour la promotion du tir à l'arc, le/la licencié(e) mineur(e) reconnaît, **sous réserve du consentement de son ou ses représentants légaux**, que la FFTA, ses instances déconcentrées ainsi que son club peuvent procéder à des captations d'images et de voix, et utiliser ou diffuser ces enregistrements à des fins de promotion du tir à l'arc, sur tout type de support de communication, quels qu'ils soient, à titre gratuit et pour le monde entier.

☐ J'autorise la captation et l'utilisation de l'image et de la voix du mineur à des fins de promotion du tir à l'arc, par la FFTA, ses instances déconcentrées et son club, sur tous supports et pour le monde entier.

☐ Je refuse la captation et l'utilisation de l'image et de la voix du mineur à des fins de promotion du tir à l'arc, par la FFTA, ses instances déconcentrées et son club, sur tous supports et pour le monde entier.

Conformément à la législation en vigueur relative à la protection des données personnelles et au respect du droit à l'image, toute personne dont l'image ou la voix aurait été captée et diffusée dans ce cadre dispose du droit de demander le retrait de ladite image ou de ladite voix. Cette demande doit être adressée directement à l'auteur de la diffusion, accompagnée d'un justificatif d'identité. En cas de refus de retrait ou d'anonymisation de l'image, la personne concernée peut saisir la juridiction compétente afin d'obtenir le retrait. Elle dispose, à cet effet, d'un délai de trois ans à compter de la date de diffusion de l'image.

Les données à caractère personnel recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique auprès de la FFTA, responsable du traitement, pour l'enregistrement de la licence et les activités fédérales. Elles sont destinées à la FFTA, aux membres affiliés ou de droit de la FFTA. La base légale de ce traitement est l'exercice d'une mission de service public et votre consentement. Elles sont conservées pendant toute la durée de validité de la licence FFTA et anonymisées à partir de dix ans à compter de la fin de validité de ladite licence. Des durées de conservation différentes peuvent s'appliquer dès lors que licencié effectue une compétition fédérale ou passe des diplômes fédéraux. Les durées de conservation sont à retrouver dans la politique de confidentialité de la fédération française de tir à l'arc.

Conformément à la loi « informatique et libertés » et au règlement général sur la protection des données (Règlement UE 2016/679), vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement des données vous concernant. Ces droits peuvent être exercés en vous adressant directement à la FFTA soit par voie postale (12 place Georges Pompidou - 93160 – Noisy-le-Grand) ou à l'adresse support.informatique@ffta.fr. Si vous estimez, après nous avoir contacté que vos droits « informatique et libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.

Engagement de l'adhérent

En adhérant à la FFTA, l'archer s'engage :

- à respecter les statuts et règlements de la fédération, de ses instances déconcentrées et de son club ;
- à respecter les autres licenciés, dirigeants, officiels, bénévoles et professionnels concourant au bon déroulement de la pratique ;
- à respecter la charte éthique et déontologique de la FFTA ;

Honorabilité

Information spécifique à l'attention des licenciés entraîneurs, bénévoles dirigeants et arbitres :

La licence que je sollicite me permet d'accéder aux fonctions d'éducateur sportif (entraîneur, moniteur, coach, bénévole ou rémunéré) et/ou d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives (membre comité directeur) et/ou d'officiel technique au sens des articles L.212-1 et L.322-1 du code du sport. A ce titre, si je réponds à l'un de ces cas, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la FFTA aux services de l'état afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L.212-9 du code du sport soit effectué.

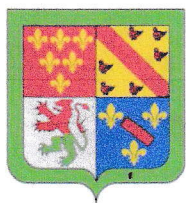
☐ J'ai compris et j'accepte ce contrôle

En cas de refus, vous ne pouvez plus et vous ne devez plus exercer les missions listées ci-dessus.

Nom du signataire (ou responsable légal)

Date

Signature (obligatoire)



TARIF LICENCES SAISON 2026/2027

Licence Adulte avec Compétition.....	100,00 €
Licence Adulte sans Compétition.....	85,00 €
Licence 2 ^{ème} Compagnie.....	80,00 €
Licence Adulte sans pratique.....	50,00 €
Licence Jeune.....	75,00 €
Suivi Sophro (1 séance par mois / 10 mois).....	150,00 €

Cours Compétiteurs dispensés par Mme Sophie Dodemont.*
Pour le tarif et les inscriptions se rapprocher de la Vice-présidente Mme Emeline Pugnant.

* Médaillée de bronze par équipes aux Jeux Olympiques de Pékin 2008, médaillée de bronze par équipes aux Championnats du monde 2013, médaillée d'or par équipes aux Championnats d'Europe 2021 et médaillée d'argent en individuel aux Championnats d'Europe 2022.



ECOLE DE TIR SAISON 2026/2027

Cours débutants

- Prévus pour les personnes n'ayant jamais pratiqué le tir à l'arc.
- Arc mis à disposition par la Compagnie.
- Séances les mardi et jeudi de 17h30 à 18h30
- Limité à 10 archers
- Tarif 190,00 €

Kit matériel initiation

- Comprend carquois, palette, dragonne, protège bras et un jeu de 8 flèches.
- Prix 95,00 €

Cours perfectionnement

- Prévus pour les archers ayant au minimum une année de pratique du tir à l'arc.
- Séances les mardi et jeudi de 18h30 à 20h30 1 semaine sur 2
- Limité à 10 archers
- Tarif 190,00 €



QUESTIONNAIRE* RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MAJEUR ET MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION OU DU RENOUELEMENT D'UNE LICENCE D'UNE FÉDÉRATION SPORTIVE OU DE L'INSCRIPTION À UNE COMPÉTITION SPORTIVE

Avertissement : Ce questionnaire est rempli sous votre seule et entière responsabilité, il doit donc être correctement complété.

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire.

Répondez aux questions suivantes :

OUI

NON

Quelqu'un dans votre famille est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?

☐☐

Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations (le cœur bat trop vite ou irrégulièrement), un malaise ?

☐☐

Avez-vous eu un épisode de respiration difficile ?

☐☐

Avez-vous eu une perte de connaissance, des convulsions, des difficultés à la marche, des troubles de l'équilibre ?

☐☐

Cette année avez-vous arrêté le sport à cause d'un problème et/ou d'une opération et/ou d'une hospitalisation pendant un mois ou plus ?

☐☐

Vous sentez vous fatigué, et/ou avez-vous perdu l'appétit et/ou avez-vous beaucoup maigri et/ou avez-vous beaucoup grossi ?

☐☐

Avez-vous cette année, débuté un traitement régulier prescrit par le médecin (hors contraception) ?

☐☐

Avez-vous eu une/des fractures, une luxation ou une tendinite ces trois derniers mois ?

☐☐

Avez-vous un doute sur vos réponses et pensez vous avoir besoin d'un avis médical pour débuter ou poursuivre la pratique du tir à l'arc ?

☐☐

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Vous pouvez demander l'obtention ou le renouvellement d'une licence sportive pour la pratique du tir à l'arc.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Consulter votre médecin puis, demandez-lui un certificat médical de non contre indication à la pratique du tir à l'arc.



Autorisation Parentale

Saison 2026/2027

Je soussigné(e)

Agissant en qualité de : ☐ père / ☐ mère / ☐ tuteur (cocher la mention correcte)

du mineur nommé ci-dessous :

Nom de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

Sexe : ☐ Féminin / ☐ Masculin (cocher la mention correcte)

Date de naissance :

→ Autorise l'enfant ci-dessus désigné à participer aux activités de l'Association dite 1^{ère} Compagnie d'Arc de Nanteuil le Haudouin, aux sorties, aux manifestations extérieures, ainsi qu'aux stages lorsqu'il y est inscrit ;

→ Autorise, dans le cadre des activités ci-dessus énoncées, l'encadrement du club et les parents des adhérents mineurs à transporter l'enfant désigné ci-dessus sur le lieu des manifestations sportives ;

La Compagnie attire l'attention de ses licenciés **sur les risques inhérents à la pratique du Tir à l'Arc**. Afin d'encadrer les mineurs dans les meilleures conditions, vous pouvez nous indiquer d'éventuelle(s) précaution(s) particulière(s) à prendre (comportementales, physiques, médicales, sportives, familiales, alimentaires, autres) :

.....
.....
.....
.....

Les horaires m'ont été communiqués, **néanmoins je m'assurerais de la présence des encadrants**, en accompagnant mon enfant jusqu'au lieu d'entraînement (salle ou terrain extérieur) et **me renseignerai sur les changements éventuels d'horaires**.

Fait à le

Signature des responsables de l'enfant précédée de la mention « lu et approuvé »

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la 1^{ère} Compagnie d'arc de Nanteuil pour la gestion des licences et le suivi des activités des adhérents. Ces informations sont conservées tout au long de l'adhésion, puis à l'expiration de celle-ci pendant le délai de prescription. Conformément au Règlement général de la protection des données (RGPD) et à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer les droits relatifs à vos données personnelles auprès de la Compagnie.



CHARTRE DES ARCHERS

1^{ère} Compagnie d'Arc de Nanteuil le Haudouin

La pratique du tir à l'arc repose sur des valeurs fondamentales qui sont :

RESPECT – HONNEUR – COURTOISIE - SOLIDARITE

SECURITE AVANT TOUT La sécurité est ma responsabilité	- Respecter strictement les règles de sécurité. - Ne jamais tirer sans autorisation. - Ne jamais viser une personne. - Attendre les commandements avant toute action. - Vérifier que la zone de tir est libre.
RESPECT DES AUTRES	- Respecter les encadrants et leurs consignes. - Respecter les autres archers. - Adopter un comportement calme et responsable. - Favoriser un esprit convivial et bienveillant. - Respecter les décisions du Conseil d'administration.
RESPECT DES LIEUX	- Respecter le Jeu d'arc et le gymnase. - Ne pas dégrader les installations. - Participer à l'installation et au rangement. - Laisser les lieux propres.
RESPECT DU MATERIEL	- Utiliser du matériel en bon état. - Respecter le matériel prêté par la Compagnie. - Signaler tout problème de casse.
ENGAGEMENT SPORTIF	- Respecter les règles sportives. - Être fair-play en toute circonstances. - Accepter les décisions des encadrants et arbitres. - Représenter dignement la Compagnie.
DISCIPLINE	- Tout comportement dangereux est inacceptable. - Le non-respect des règles peut entraîner des sanctions. - Le Président ou les encadrants peuvent prendre des décisions immédiates.
TRADITIONS DE L'ARCHERIE	- Respecter les traditions de la Compagnie. - Participer à la vie de la Compagnie. - Honorer les valeurs de l'Archerie.
RESPONSABILITE	- Je suis responsable de mes actes, de mon matériel ainsi que de ma sécurité et de celle des autres.

Je soussigné reconnaît avoir pris connaissance de la présente charte et m'engage à la respecter.

Fait à Nanteuil-le-Haudouin,
le

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé"

Pour les mineurs

Nom du représentant légal

Signature

.....